



AAS • AFJ • AJEMA • CRD • CSR

CONSEIL INTERCOMMUNAL

RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Préavis N°01/06.2025

Moiry, le 3 juin 2025

PRÉAVIS RELATIFS AUX COMPTES ET AU RAPPORT DE GESTION 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission de gestion et finances a été chargée d'étudier le préavis en titre par le Bureau du conseil. Patricia Crescini, Julien Hugo et Lionel Tissot ont rencontré une délégation du CODIR et de la Direction de l'ARASMAC. Le CODIR était représenté par Valérie Induni, présidente, François Delay et Guy Delacretaz, membres. Anthony Vieira, directeur général, et Sandrine Monney, assistante de direction, ont représenté la Direction. La rencontre a eu lieu dans les locaux de l'association à Morges le 22 mai 2024.

La commission n'atteignant pas le quorum lors de la séance d'information a dû se réunir à nouveau. Cela s'est fait sous la forme d'une visioconférence le 3 juin 2025 avec la présence de Patricia Crescini, Julien Hugo, Stéphane Laurent et Lionel Tissot. Le présent rapport a pu être finalisé et adopté lors de cette séance.

1 PRÉAMBULE

La commission remercie le CODIR et la Direction pour leurs explications et leur application à répondre en détail à nos questions.

Les buts principaux restent financés essentiellement par le canton de Vaud. En conséquence de cette situation, une nouvelle gouvernance des ARAS est organisée au niveau cantonal à la suite de l'accord Canton-Commune de 2022. Le Conseil de politique sociale a annoncé dans son communiqué du mois d'avril 2025 que la forme futur devrait être celle d'établissements autonomes de droit public. Chaque établissement sera doté d'un Conseil d'Établissement composé de 7 à 9 membres, dont une majorité d'élues municipales ou d'élus municipaux en charge des affaires sociales, ainsi que du directeur ou de la directrice avec voix consultative. Le plus gros changement avec cette nouvelle organisation serait la fin du Conseil intercommunal.

p.a. Rue de Couvaloup 10 | Case postale | 1110 Morges

T. 021 804 98 98 | ci@arasmac.ch | www.arasmac.ch

2 DISCUSSION

Le budget 2024 a été surévalué en particulier pour le but AJEMA. Les frais 2024 sont néanmoins en hausse par rapport à 2023, mais dans une mesure modérée. En épurant uniquement les attributions aux fonds de réserve dans les charges totales on trouve les évolutions suivantes entre les comptes 2023 et les comptes 2024 :

Pour le CSR	Pour les AAS	Pour le CRD	Pour l'AJEMA	Et pour l'AFJ
+4%,	+3%,	+17%,	+19%	+2%.

Tous ces chiffres donnent un indice de l'évolution des charges d'exploitation pour l'ARASMAC et doivent être mis en perspective de l'évolution de l'offre présentée dans le rapport de gestion.

2.1 CSR - 71000

La hausse modérée des charges pour 2024 reflète l'augmentation des dossiers, malgré la tendance inverse des années précédentes. Cela explique aussi pourquoi les Comptes 2024 présentent des charges inférieures au budget.

En raison de l'augmentation tardive des dossiers, principalement au cours des deux derniers trimestres, l'ARASMAC n'a pas eu le temps de recruter du personnel. Comme la subvention de la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale) est ajustée après chaque trimestre, les revenus ont dépassé les charges, permettant une attribution au fonds de réserve et la restitution d'une partie de la subvention. En 2024, le nombre moyen mensuel de dossiers ouverts était de 1174, dont 817 ont bénéficié d'un financement. En revanche, la subvention de la DGCS s'est basée sur une moyenne de 735 dossiers par mois.

Les chiffres du rapport de gestion montrent que les tranches d'âge de 30 à 34 ans et de 55 à 59 ans sont les plus représentées, mettant en lumière des besoins spécifiques liés à la réinsertion professionnelle et au maintien des liens sociaux

2.2 AAS – 72000

La participation des communes reste à 30 cts par habitant.e. Une partie de ce revenu a été reversée au CRD pour équilibrer le compte 72300.

Le rapport de gestion montre une très forte diminution des rentes AVS. Il s'agit en fait d'un retour à la norme, car le nombre de rentes s'était accru pendant les deux ans de la réforme AVS. Dans une moindre mesure les affiliations à l'AVS (jeunes de 21 ans sans emploi) ont diminué tandis que ce sont surtout les familles qui ont fait appel aux AAS par rapport à 2023.

2.3 CRD - 72300

Les comptes du CRD montrent une stabilité remarquable du nombre d'octroi complet sur les trois dernières années. Cependant, on observe une plus grande variabilité des octrois partiels, ce qui pourrait refléter une adaptation aux besoins spécifiques des bénéficiaires.

Les frais de garde remboursés ont peu augmenté (+ 7 %) depuis 2022, tandis que les frais médicaux remboursés ont connu une hausse marquée de 15 % sur la même période. Ce dernier chiffre dépasse les estimations de l'OFS, qui indiquent une augmentation moyenne de 6 % des coûts médicaux entre 2022 et 2024 sur le territoire suisse. Cette différence saurait s'expliquer par la nature des services pris en charge, notamment les frais dentaires.

2.4 AJEMA - 73100

L'AJEMA connaît une hausse notable des charges par rapport à 2023. Cette augmentation reflète les efforts déployés pour élargir l'offre de services destinés aux enfants. Ces efforts ont été plébiscités par les communes et le conseil intercommunal et visent à répondre aux besoins spécifiques de la population. La commission note en parallèle que dans le Rapport de gestion les coûts du déficit par heure consommée ont augmenté ; ce qui signifie que les parents payent moins, probablement en raison de leur salaire.

L'important écart entre les Comptes 2024 et le Budget 2024 s'explique par une surévaluation initiale. Cette situation découle notamment d'une erreur dans la planification budgétaire, avec la double comptabilisation du déficit AFJ (*3525.01 Couverture du déficit des structures d'accueil par l'AJEMA, y c. AFJ*). Deux autres éléments expliquent aussi les imprécisions du budget : l'ouverture différée des structures « Les Moussaillon » à Préverenges et « Là-haut » à Aubonne et les structures doivent donner leur budget à la fin du mois d'avril pour l'année suivante.

2.5 AFJ - 73300

Les charges pour les communes sont restées stables, tandis que le financement par les parents a augmenté de 8 %, en raison de la refacturation des repas. Bien que le nombre d'employé.e.s reste constant, les heures consommées par ce service ont augmenté. Ici, le coût du déficit par heure consommée a très peu évolué depuis 2022. Cette situation met en évidence le rôle essentiel joué par l'AFJ au sein du réseau AJEMA.

À la suite des discussions avec la direction, la commission relève qu'aucun signalement lié à des préoccupations sur le traitement des enfants n'a été enregistré, ce qui témoigne de la qualité des services offerts.

3 CONCLUSIONS

Les Comptes 2024 comportent des charges parfois bien inférieures au Budget 2024. Les revenus sont en accord avec l'exercice et les différences sont explicables. Les fonds de réserves correspondent aux règles en vigueur et le rapport de l'examen succinct des comptes par BDO SA à Lausanne n'a pas de remarque particulière.

Vu ce qui précède, la Commission de gestion et des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter les conclusions telles que présentées dans le préavis :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARASMAC

vu le préavis du CODIR N°01/06.2025 relatif aux comptes et rapport de gestion pour l'année 2024
après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2024 relatifs aux buts principaux CSR, AAS et CRD :
 - a. CSR (Centre social régional) – Centre de charges 71000
 - b. AAS (Agence d'assurances sociales) – Centre de charges 72000
 - c. CRD (Centre régional de décisions) – Centre de charges 72300
2. d'approuver les comptes de l'exercice 2024 relatifs aux buts optionnels AJEMA et AFJ :
 - a. AJEMA (Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne) – Centre de charges 73100
 - b. AFJ (Accueil familial de jour) – Centre de charges 73300
3. D'approuver le rapport de gestion de l'année 2024
4. De donner décharge au Comité de direction pour les comptes et la gestion 2024

Au nom de la commission ;

Lionel Tissot,
Rapporteur


Rapport présenté au Conseil intercommunal en séance du 19.06.2025

CI du 19.06.2025

Rapport de la Commission de gestion et des finances sur le Préavis relatifs aux comptes et au rapport de gestion 2024